



fondation sombaille jeunesse  
maison des jeunes

## **PROCÉDURE ET MÉTHODOLOGIE D'ADMISSION ET DE SUIVI DU PLACEMENT**

# PROCÉDURE ET METHODOLOGIE D'ADMISSION ET DE SUIVI DU PLACEMENT

---

1

INTRODUCTION .....	2
LES OUTILS .....	4
PREMIÈRE PHASE .....	6
<ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre connaissance – Faire connaissance – Comprendre – Écouter/Entendre ;</li><li>• Expliciter la demande ;</li><li>• Identifier et préciser les rôles de chacun des partenaires.</li></ul>	
DEUXIÈME PHASE .....	8
Mettre en place le suivi éducatif et familial en sollicitant au besoin le réseau autour de la famille par :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• la mise en place des entretiens hebdomadaires éducateur de référence-jeune;</li><li>• la mise en place du travail familial par des entretiens intervenant familial-famille;</li><li>• la mise en place de l'approche triangulaire (<i>cf.</i> R. Coenen) par des rencontres du trio (direction pédagogique, éducateur de référence, intervenant familial) ainsi que des rencontres du trio avec la famille, voire au besoin l'Office de Protection de l'Enfant;</li><li>• le recueil d'informations et d'observations en vue des présentations approfondies de situation qui ont lieu après un mois, puis après trois à cinq mois.</li></ul>	
TROISIÈME PHASE .....	10
Mettre en pratique et faire évoluer le projet d'intervention élaboré avec la famille et le réseau à la suite des observations précédentes par :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• la tenue de synthèses et de présentations approfondies de situation ;</li><li>• la poursuite du travail éducatif et familial ;</li><li>• la poursuite des trios et de ses interactions avec la famille et le réseau.</li></ul>	
QUATRIÈME PHASE .....	12
Poursuivre le processus en l'ajustant à l'évolution de la situation et des besoins et, le cas échéant, en préparant et accompagnant le terme du placement vers :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• le retour dans le milieu familial ;</li><li>• la prise d'autonomie ;</li><li>• le passage de relais vers une autre mesure de placement extra-familial.</li></ul>	
L'INTERVENANT FAMILIAL .....	14
LE TRIO .....	16
REFERENCES ET BIBLIOGRAPHIE .....	17

## INTRODUCTION

---

Cette procédure, s'inspire de la « PNP – Pensée Neurosystémique et Pratique – relations et guidances familiales » selon Roland COENEN.<sup>1</sup>

- **La Pensée Neurosystémique et Pratique (PNP) est une pédagogie reliée aux approches systémique et humaniste, qui se veut intégrative** et basée sur la transmission de l'humanité aux enfants et adolescents qui seront les adultes **et les parents** de demain. L'éducation est une affaire d'émotions, le ferment de l'intégration sociale et de la vie ensemble. Nous nous attachons donc à construire un lien de confiance nous permettant de travailler et d'intervenir avec une autre vision les uns des autres dans l'objectif que chacun se sente compris dans sa propre histoire, sa réalité, sa perception du monde et ses émotions.

2

---

*« Le monde a changé... nous dit Guy Hardy ...80% de nos interventions ne répondent plus à une demande d'aide mais résultent d'un processus protectionnel, contrôlant, complexe au sein duquel le signalement, le dépistage, l'évaluation et la « contrainte » d'aide sont les piliers centraux. »<sup>2</sup>*

Nous pensons que la PNP nous offre un espace de travail malgré les problématiques actuelles de la réalité du contexte du travail social tel que :

- la non-demande d'aide ;
- la méfiance à notre égard de par notre appartenance au système d'aide ;
- toutes les formes de violence que le système nous fait (et nous amène à faire) subir ;

éléments sur lesquels s'accordent nombre de chercheurs et autres experts du travail social.

Notre posture vise à poser les bases d'une prise en charge en tenant compte de la réalité de l'ici et maintenant, sans se focaliser sur les symptômes. L'intention est d'accueillir et de poser un regard positif sur les jeunes et leurs familles, sans jugement, sans poser comme préalable à l'accueil la menace de l'exclusion si le symptôme ne disparaît pas. Nous nous attachons donc à prendre en compte tout ce qui constitue la famille et son système, y compris ses carences et ses symptômes, dans une vision positive. Le symptôme, c'est à dire ce qui est visible et qui pose problème – en fait ce qui révèle le problème – doit être considéré et non pas laissé à l'entrée de l'établissement. Nous accueillons donc des jeunes avec l'expression de leur souffrance, dans l'attente qu'ils nous laissent approcher cette souffrance en postulant pouvoir ainsi en faire baisser les manifestations problématiques.

---

<sup>1</sup> Roland Coenen, « Éduquer sans punir ».

<sup>2</sup> Guy Hardy, « S'il te plaît, ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire ».

Les neurosciences nous démontrent que, par des liens d'attachement positifs et une estime positive de soi, le cerveau de l'individu peut, de par la plasticité qui est la sienne jusqu'à l'âge de 25 ans environ, se modifier et, par exemple, atténuer des réactions impulsives, permettant alors l'accès aux processus d'apprentissage, la diminution des consommations de toxiques et des comportements délictueux, etc.

Ces découvertes nous encouragent à poser comme objectif prioritaire de notre approche de donner de la considération à chacun, afin de restaurer un lien positif durable et, à terme, d'enrayer les répétitions intergénérationnelles. Cette procédure institutionnelle inscrit dans ses objectifs l'évolution de la personnalité du bénéficiaire et son enrichissement par la création de liens émotionnellement positifs<sup>3</sup> avec les autres partenaires du système familial et social. La mise en œuvre de cette pédagogie est basée sur une méthodologie permettant l'instauration d'un cadre sécurisant autant pour les jeunes et leurs familles que pour les équipes éducatives. Et comme le futur n'est pas un endroit où nous allons mais un lieu que nous créons, les chemins ne sont pas à trouver mais à construire.

Cette méthodologie demande une grande adaptation et remise en question. C'est un type d'accompagnement qui exige beaucoup d'engagement et de responsabilité personnelle et une attention particulière à l'évolution du professionnel, à sa fonction en regard de l'évolution constante de la société ainsi qu'à sa réflexion personnelle. L'exercice n'est pas simple, il requiert implication personnelle, questionnement et mise à jour régulière de nombre de nos « certitudes ».

L'espoir est au final qu'en acceptant et envisageant ces jeunes ainsi que leurs familles comme des processus en devenir plutôt que comme formés et figés par leur passé, ceux-ci pourront réaliser leurs potentialités et peut-être (re-)devenir acteurs participant de leur vie<sup>4</sup>. C'est ce qui est souhaité et ambitionné dans cette trajectoire du placement en institution, de la procédure d'admission au retour dans la famille ou au départ vers d'autres horizons.

En conclusion, nous sommes fondamentalement persuadés qu'il faut travailler à redonner un cadre affectif « secure », pour que chacun puisse se sentir appartenir à une histoire familiale, redevenir acteur en connaissance de cause et dans le rôle qui est le sien et pas seulement celui qui lui a été assigné, en dehors des étiquettes de « tout-puissant », « pervers », « incasable » ou simplement « opposant et de mauvaise volonté » et ceci aussi bien pour le jeune que pour sa famille.

La Sombaille, janvier 2015.

*« Prends garde de n'élever tes enfants comme s'ils devaient rester toute leur vie des enfants, sans penser qu'un jour ils deviendront des pères. »*  
(Hattan Ibn al-Mu'alla)

<sup>3</sup> « Axe hédogène » vs « axe nociceptif » selon Roland Coenen.

<sup>4</sup> ROGERS Carl R., « Liberté pour apprendre ».

## LES OUTILS

---

Concrètement, la formation en PNP suivie par le personnel éducatif de notre Fondation a débouché sur l'utilisation de nouveaux modèles d'application de l'approche systémique au sein de l'institution. Ces modèles ont comme finalité de rendre des systèmes compatibles entre eux :

- Système familial (ou systèmes familiaux en présence de familles recomposées),
- Systèmes institutionnels : aussi bien le système de la Fondation que le système élargi (Office de Protection de l'Enfant – école – Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents – etc.).

4

### **Création et intégration de la fonction d'intervenant familial**

Les interventions de l'intervenant familial auprès des familles font partie des articulations principales dans la construction d'un lien entre les protagonistes de ce nouveau système constitué par le système familial et le système institutionnel. L'intervenant familial est le trait d'union médiateur entre la famille et l'institution ou d'un système à l'autre.<sup>5</sup>

### **Les entretiens individuels**

Ils ont lieu chaque semaine entre l'éducateur de référence et le jeune dont il a la charge afin que celui-ci se fasse une image globale de la manière dont le jeune se sent. À cette fin, l'éducateur utilise une « grille des souffrances », qui représente les divers domaines fondamentaux de la vie du jeune (famille, école, amis, avenir, etc.) ainsi que des techniques d'entretien pour permettre à ce dernier de s'exprimer même sur des sujets qu'il ne souhaite pas aborder. Ces entretiens permettent d'anticiper et de désamorcer des états de crise générés par une accumulation de mal-être et de souffrances vécus par le jeune.

### **Le trio**

Il est composé de l'éducateur de référence, de l'intervenant familial et de la direction pédagogique. L'idée est d'offrir au système familial une constellation d'intervenants et de fonctions symboliques divers afin que la famille et le jeune puissent être constamment en bonne relation avec au moins un membre du trio.<sup>6</sup>

### **Lien positif et développemental**

Ce volet, sans doute le plus important, n'en est pas moins le plus complexe. Il est le point fondamental qui nous amène à collaborer et travailler avec le jeune et la famille sur une co-éducation en soutenant le parent carencé de sorte à réunir les conditions nécessaires à une évolution personnelle et familiale.

L'expérience démontre en effet que les situations qui n'ont pas permis la création d'un lien positif ont souvent confirmé leur mauvais pronostic.

Vis-à-vis des parents, ce travail, principalement effectué par l'intervenant familial, comprend un postulat de non-substitution du rôle parental et vise à restaurer la qualité de la relation éducative. En effet, de notre point de vue, s'il existe une

---

<sup>5</sup> Cette fonction est présentée plus en détails en page 15.

<sup>6</sup> Cette entité est présentée plus en détails en page 17.

carence d'expression des sentiments parentaux, les processus mentaux indispensables à la construction de l'estime de soi et de la confiance aux autres aboutiront à une immaturité affective chez l'enfant. Un travail familial, en plus du travail individuel, s'avère donc nécessaire, car un parent désireux de voir s'améliorer sa relation avec son enfant constitue le meilleur thérapeute qui soit.

En complément du travail de l'intervenant familial avec la famille, l'éducateur de référence met en place un travail individuel avec le jeune. Cet accompagnement vise à l'enrichissement et à la compréhension de l'histoire de ce dernier, ainsi qu'au développement des mécanismes d'intégration d'une image positive de soi. La mise en perspective du contexte de la violence, de la carence ou d'autres maltraitances permet au jeune d'expliquer les événements qui lui sont arrivés. En comprenant l'histoire de ses parents, leurs carences, leurs limites et leurs difficultés, il peut mieux accepter ces événements et les dépasser. Il acquiert ainsi une meilleure connaissance de sa propre existence, ce qui facilitera sa construction en tant que personne autonome.

Il en va de même pour les parents, qui ont besoin de comprendre leurs enfants, leurs personnalités et leurs réactions afin d'être plus à même de réagir de la manière la plus adéquate en cas de conflits ou de tensions.

Le but est que chacun, grâce à sa vision mieux informée de la situation, développe son estime et ses ressources afin qu'à terme le système familial soit capable de se réguler de manière autonome, même dans les situations délicates.

Enfin, l'institution s'efforce de déployer des interventions à géométrie variable qui s'adaptent au contexte présenté. Nous constatons que dès que la qualité du lien s'accroît, la participation augmente et les possibilités se diversifient.

### **Instauration de la règle de non-renvoi**

Cette règle vise à créer d'emblée un contexte rassurant. Les jeunes accueillis ont déjà connu des relations carencées qui ne leur ont pas permis de développer la croyance qu'ils puissent être aimés pour ce qu'ils sont ou que les adultes puissent aimer gratuitement. Un renvoi ne ferait que les conforter dans leurs représentations et constituerait ainsi une maltraitance de plus.

Instaurer une règle de non-renvoi constitue en fait un excellent moyen de montrer l'exemple d'adultes contenant, c'est-à-dire capables de trouver des solutions relationnelles afin d'assurer la continuité de la relation indépendamment des difficultés rencontrées.

« Quoi qu'il se passe avec vous, nous ne vous laisserons pas tomber » : voici le message principal que nous souhaitons transmettre et cultiver en termes de pratique et de qualité du lien. Cependant, « à l'impossible, nul n'est tenu ».

La première phase consiste à :

- prendre connaissance – faire connaissance – comprendre – écouter/entendre ;
- expliciter la demande ;
- identifier et préciser les rôles de chacun des partenaires.

*Standards Quality4Children 1 à 6*

**1. Demande de placement et traitement de la demande :**

La demande est effectuée par l'office placeur à la direction pédagogique par téléphone, courriel ou autre, avec transmission d'une brève anamnèse écrite. Au besoin, un entretien réunit alors l'assistant social, un éducateur, un intervenant familial, la direction pédagogique et éventuellement le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents, voire d'autres membres significatifs du réseau.

Si l'institution peut entrer en matière, l'Office de Protection de l'Enfant avertit la famille.

**2. Premier entretien avec la famille :**

Cette rencontre réunit, en général à l'Office de Protection de l'Enfant, l'enfant et sa famille, l'assistant social, l'éducateur de référence, l'intervenant familial et la direction pédagogique.

La situation et les attentes de l'assistant social, de la famille, de l'enfant, de l'école, etc. sont présentées. Le fonctionnement du groupe éducatif et de l'institution est explicité, de même que la procédure de suivi du placement (soit les points 4 à 21 du présent document). La date d'admission est évoquée ou fixée.

Si le contexte le permet, l'Office de Protection de l'Enfant mandate l'institution aux fins de préparer l'arrivée de l'enfant.

**3. Prise de contact (étape souhaitée selon le déroulement du point 2) :**

L'intervenant familial et l'éducateur de référence prennent contact avec la famille et le jeune dans l'objectif de faire connaissance. Le lieu (domicile de la famille, institution, en ville, etc.) et la cadence de ces rencontres se définissent en fonction de chaque situation.

**4. Entretien d'admission :**

Cet entretien se déroule au sein de l'institution et réunit le jeune, la famille, l'assistant social, l'éducateur de référence, l'intervenant familial, la direction pédagogique et éventuellement d'autres membres significatifs du réseau.

À cette occasion, l'assistant social formule la demande et donne un premier mandat à l'institution. Si l'institution l'accepte, une observation est réalisée durant trois mois, à la suite de quoi le mandat sera évalué et éventuellement ajusté.

Lors de cet entretien, le cadre des visites et des week-ends, l'argent de poche et le budget du jeune sont abordés et dans la mesure du possible définis pour une période de trois mois, si possible avec l'accord de chacun.

**5. Accueil du jeune dans l'institution :**

L'accueil s'effectue dans un laps de temps bref après l'entretien d'admission.

**6. Contact avec le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents :**

La direction pédagogique avertit le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents de l'arrivée de l'enfant. Si ce dernier n'est pas déjà suivi sur le plan thérapeutique, le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents le rencontre en temps opportun une à trois fois pour faire connaissance, puis *a minima* une fois par an avant la synthèse annuelle.

La deuxième phase consiste à mettre en place le suivi éducatif et familial en sollicitant au besoin le réseau autour de la famille par :

- la mise en place des entretiens hebdomadaires entre l'éducateur de référence et le jeune ;
- la mise en place du travail familial par des entretiens entre l'intervenant familial et la famille ;
- la mise en place de l'approche triangulaire (cf. R. Coenen) par des rencontres de la direction pédagogique, de l'éducateur de référence et de l'intervenant familial, (ci-après « trio »), ainsi que des rencontres du trio avec la famille et au besoin l'Office de Protection de l'Enfant ;
- le recueil d'informations et d'observations en vue des présentations approfondies de situation qui ont lieu après un mois, puis après trois à cinq mois.

*Standards Quality4Children 6 à 12*

### 7. **Suivi éducatif et familial :**

L'éducateur de référence met en place un entretien hebdomadaire avec l'enfant, l'intervenant familial des entretiens réguliers avec la famille. L'objectif de ces démarches est la récolte d'informations, la constitution d'un génogramme, etc.

L'information circule lors des colloques hebdomadaires (« cahier de transmission », « observations », PV, etc.). En outre, des rencontres régulières du trio sont organisées.

### 8. **Après un mois, présentation approfondie de la situation dans le cadre du colloque :**

Les informations et observations sont mises en commun.

L'équipe éducative au complet et la direction pédagogique élaborent quelques hypothèses de travail et de compréhension.

Les intervenants se distribuent les rôles quant aux informations complémentaires à rechercher.

**9. Poursuite du suivi éducatif et familial :**

L'éducateur de référence et l'intervenant familial continuent le travail sur les bases engagées en collaboration avec la direction pédagogique. Des entretiens de bilan peuvent avoir lieu entre la famille et les représentants de l'institution.

**10. Après trois à cinq mois d'observation, présentation approfondie de la situation :**

Les informations et observations sont mises en commun dans le cadre d'un colloque. L'équipe éducative au complet et la direction pédagogique affinent les hypothèses de compréhension, élaborent les objectifs de travail et déterminent si le mandat qui leur a été confié doit être ajusté, si une réorientation doit être proposée ou encore si la mesure de placement doit être remise en question.

**11. Retour d'observation à la famille en vue de préparer un projet d'intervention :**

L'éducateur de référence et/ou l'intervenant familial et la direction pédagogique, en collaboration avec la famille, élaborent un document transmis à l'assistant social par la direction pédagogique en vue du retour d'observation.

**12. Retour d'observation à l'assistant social en présence de la famille :**

Rapidement après la restitution à la famille, celle-ci, l'éducateur de référence, l'intervenant familial et la direction pédagogique rencontrent l'assistant social pour soumettre à son approbation le projet d'intervention, affiner les objectifs de travail et ajuster le cadre de la poursuite du placement. Des aménagements ou amendements du mandat confié à l'institution peuvent être proposés. Cet entretien peut avoir lieu en présence du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents s'il intervient ou est appelé à intervenir.

*Dans l'idéal, les étapes 10 à 12 se déroulent dans l'intervalle d'un mois.*

La troisième phase consiste à mettre en pratique et faire évoluer le projet d'intervention élaboré avec la famille et le réseau à la suite des observations précédentes par :

- la tenue de synthèses et de présentations approfondies de situation ;
- la poursuite du travail éducatif et familial ;
- la poursuite des trios et de ses interactions avec la famille et le réseau.

*Standards Quality4Children 6 à 15*

### **13. Poursuite du suivi éducatif et familial :**

L'éducateur de référence, l'intervenant familial et si besoin la direction pédagogique poursuivent le travail familial et éducatif sur la base des objectifs affinés lors de l'étape 12.

### **14. Tenue régulière de synthèses :**

Entre six et neuf mois après l'arrivée de l'enfant, puis au moins une fois par an, une synthèse est réalisée avec l'équipe éducative en présence du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents et de l'assistant social, voire d'autres membres significatifs du réseau. L'éducateur de référence et l'intervenant familial présentent leurs rapports. Les membres du réseau transmettent les informations utiles à la compréhension de la situation. Les objectifs de travail sont ajustés.

### **15. A la suite, restitution de synthèse à la famille :**

Au besoin, l'éducateur de référence, l'intervenant familial et la direction pédagogique rencontrent le jeune et sa famille et préparent, le cas échéant, un nouveau projet écrit d'intervention éducative et familiale sur la base du projet rédigé au moment du retour d'observation des trois mois (étapes 11 et 12).

**16. Soumission du projet d'intervention éducative et familiale remanié à l'aval de l'assistant social :**

La rencontre réunit le jeune, sa famille, l'assistant social, l'éducateur de référence, l'intervenant familial et la direction pédagogique. Sur la base du projet d'intervention qui est soumis à son approbation, l'assistant social ajuste le mandat d'intervention qu'il confie à l'institution et, selon les situations, transmet le projet d'intervention éducative et familiale à l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte.

*Dans l'idéal, les étapes 14 à 16 se déroulent dans l'intervalle d'un mois.*

**17. Six mois après la synthèse, présentation approfondie de la situation :**

Dans le cadre du colloque, l'équipe éducative au complet et la direction pédagogique évaluent l'évolution de la situation, la pertinence des objectifs de travail et l'adéquation des rôles de chacun. Au besoin, la proposition d'un ajustement du mandat confié à l'institution peut être évoquée.

**18. Retour d'évaluation à la famille :**

L'éducateur de référence et l'intervenant familial, voire la direction pédagogique, rencontrent le jeune et sa famille pour évaluer l'intervention éducative et familiale. Au besoin, le projet d'intervention éducative et familiale est mis à jour sur la base du projet rédigé précédemment et transmis par la direction pédagogique à l'assistant social en vue de la rencontre suivante avec l'Office de Protection de l'Enfant.

**19. Retour d'évaluation à l'assistant social :**

Cette rencontre réunit le jeune et sa famille, l'assistant social, l'éducateur de référence, l'intervenant familial et la direction pédagogique pour réaliser un état des lieux et formuler d'éventuelles propositions de modification du projet d'intervention éducative et familiale ou éventuellement des aménagements ou amendements du mandat confié à l'institution. Au besoin, le cadre de la poursuite du placement est ajusté, voire soumis par l'assistant social à l'approbation de l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte.

*Dans l'idéal, les étapes 17 à 19 se déroulent dans l'intervalle d'un mois.*

La quatrième phase consiste à poursuivre le processus en l'ajustant à l'évolution de la situation et des besoins et, le cas échéant, en préparant et accompagnant le terme du placement vers :

- le retour dans le milieu familial ;
- la prise d'autonomie ;
- le passage de relais vers une autre mesure de placement extra-familial.

*Standards Quality4Children 15 à 18*

20. **Poursuite du suivi éducatif et familial** selon le cycle continu des étapes 15 à 19.

21. **A terme, mise en place d'une fin de placement** (retour à domicile, changement d'institution, prise d'autonomie) **ou d'une Prise en Charge Extérieure (PCEb).**

**En cas de Prise en Charge Extérieure (PCEb) :** des réunions régulières ont lieu entre le jeune, sa famille, l'assistant social, l'intervenant familial, la direction pédagogique et éventuellement le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents ou d'autres membres significatifs du réseau. Cette intervention n'est pas limitée dans le temps et permet, en cas de crise, un retour momentané du jeune dans l'institution. Le placement peut être levé mais une mesure est maintenue (p. ex. art. 307 CCS) afin que le cadre soit légitimé par l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte.

**Nota bene :**

- 1) Tout au long du suivi du placement, le trio se coordonne et entretient un contact régulier.
- 2) En parallèle de cette trajectoire idéale de suivi du placement, le trio entretient le contact avec le jeune et sa famille par le biais d'entretiens. Au moins tous les trois mois, la direction pédagogique (ou quelqu'un qu'elle délègue) renseignera l'assistant social sur l'évolution de la situation et de l'intervention.
- 3) Lorsqu'un jeune change de groupe au sein de l'institution, le futur éducateur de référence se rend *a minima* à la dernière synthèse ou au dernier point du groupe accueillant le jeune. Un entretien est ensuite organisé avec le jeune, sa famille, les intervenants précédents et les intervenants futurs pour formaliser le passage et présenter les personnes et les lieux. Le jeune se rend de temps en temps dans son futur groupe éducatif pour faire connaissance avec les autres pensionnaires, initier le contact avec son éducateur de référence et se familiariser avec les lieux. Le relais se passe également au sein de l'équipe d'intervenants familiaux, selon les besoins et le contexte. Cette façon de faire est également favorisée lors de l'accueil au sein de la Fondation de jeunes ayant vécu préalablement dans d'autres foyers ou lorsqu'un jeune est amené à quitter la Fondation pour se rendre dans un autre lieu de vie extra-familial.

*Standards Quality4Children 1 à 18*

## L'INTERVENANT FAMILIAL

---

La création de la fonction d'intervenant familial est en lien direct avec la mise en place de la Pensée Neurosystémique et Pratique (PNP) au sein de notre établissement. Parallèlement à l'éducateur de référence, qui prend en charge l'enfant placé à la Fondation, l'intervenant familial a pour mission d'accompagner les parents<sup>7</sup> durant toute la démarche du placement. Il a une formation d'éducateur et est comme lui directement subordonné à la direction pédagogique.

L'intervenant familial joue un rôle clé dès la procédure d'admission. En effet, pour autant que la situation le permette, il est présent dès le premier entretien (cf. méthodologie, étape 2), qui se déroule généralement à l'Office de Protection de l'Enfant (OPE), afin d'entendre les demandes du service placeur et des parents et d'explicitier ou de préciser à ces derniers la manière dont l'institution fonctionne. Il prend alors rendez-vous avec les parents pour une première rencontre. Dans l'idéal, le travail de l'intervenant familial au sein de la famille commence donc préalablement à l'arrivée de l'enfant dans l'institution.

L'intervenant familial rencontre les parents hors du cadre officiel (OPE, direction pédagogique, etc.) en vue de leur apporter un soutien et de mettre en lumière tant les carences et les difficultés qui ont mené au placement que les compétences et ressources qui pourront être mobilisées pour résorber les problèmes familiaux. L'intervenant familial ne dispense pas de conseils préétablis mais cherche des solutions *en collaboration* avec les parents.

L'objectif de l'intervenant familial est que les parents puissent finalement se passer de son accompagnement et que leurs enfants réintègrent le domicile familial. C'est pourquoi il travaille principalement sur l'autonomie, la responsabilisation et les ressources<sup>8</sup>. Si un retour de l'enfant n'est pas envisageable, l'intervenant familial favorise et entretient des liens familiaux et des liens famille-institution suffisants pour que les parents se sentent partenaires et protagonistes de l'éducation de l'enfant et qu'ils prennent de la consistance auprès de celui-ci.

Cette approche centrée sur l'accompagnement de la famille présente plusieurs aspects :

### **Écoute et soutien**

Le vécu des parents dont les enfants sont placés, rarement exprimé, est souvent complexe et douloureux. De la même manière que l'éducateur vis-à-vis de l'enfant, l'intervenant familial offre aux parents une écoute bienveillante et non jugeante ainsi qu'une vision positive d'eux-mêmes. Dans cet espace intime qui limite la mise à nu devant le système institutionnel, les parents sont plus à même d'exposer leurs craintes, leurs difficultés, leur culpabilité, etc.

---

<sup>7</sup> Par souci de simplicité, nous parlons ici des « parents » mais, au vu de l'évolution des structures familiales, il peut aussi s'agir de personnes ressources de la famille élargie.

<sup>8</sup> Dans cette recherche, l'intervenant familial utilisera notamment le génogramme (carte familiale qui illustre la composition de la famille et qualifie les relations entre ses membres) afin de définir aussi les personnes ressources des parents.

L'intervenant familial ouvre et entretient le dialogue avec les parents sur la parentalité, l'éducation et la vie quotidienne. Il tire parti de la crise que constitue le placement pour comprendre les fonctionnements et mécanismes qui ont conduit à cette situation et aider les parents à évoluer. Ensemble, ils mettent en œuvre des stratégies permettant de choisir d'autres comportements lorsque ceux-ci n'étaient pas appropriés à un cadre familial harmonieux. L'intervenant familial travaille ainsi avec les ressources de la famille pour pallier les aspects déficitaires qui ont mené au placement. Il permet aux parents de recouvrer leurs compétences – et par là même leur estime d'eux-mêmes.

Le soutien s'opère aussi souvent à un niveau plus matériel : administration, santé, nettoyage ou toute autre action propre à améliorer la situation particulière de la famille concernée.

Durant toute cette démarche, l'intervenant familial est en lien constant avec l'éducateur de référence de l'enfant. Élément du trio, il participe aussi aux colloques et aux synthèses des groupes éducatifs ainsi qu'aux rencontres du réseau.

### **Médiation et rétablissement de l'image externe et interne**

Les intervenants familiaux font le lien entre le réseau officiel et les familles. Ils précisent et explicitent les objectifs qui ont été fixés lors de la procédure d'admission aux parents et les travaillent avec eux. Ensemble, ils préparent aussi les rendez-vous officiels avec le réseau.

L'avantage de la présence de cet intermédiaire est que les parents, libérés des conséquences de l'expression de leurs préoccupations, se sentent en mesure de parler de sujets qu'ils pourraient sinon être tentés de dissimuler devant le réseau institutionnel. L'intervenant familial peut ainsi préserver la famille en l'aidant à déterminer et distinguer ce qui peut rester dans l'intimité de la relation accompagnante de ce dont l'autorité doit nécessairement être informée. L'objectif est de créer un lien de confiance assez solide pour que les parents soient capables, à terme, de faire part des éléments constructifs pour le réseau même s'ils sont *a priori* difficiles à communiquer.

Remettre les événements dans leur contexte permet généralement à l'intervenant familial de dédramatiser les situations, d'en offrir une autre compréhension et de modifier l'image externe des parents – souvent stéréotypée, mais surtout figée – vis-à-vis du réseau. En mettant en avant les compétences, les ressources et surtout les progrès du milieu familial et en explicitant la logique qui a présidé aux actes et démarches des parents, l'intervenant familial permet l'évolution de l'image de la famille à l'extérieur et l'amélioration de l'estime de soi des parents.

### **Suivi lors du retour à la maison de l'enfant**

Au vu de sa situation privilégiée quant à la réalité de la famille, l'intervenant familial est souvent le mieux désigné pour la Prise en Charge Extérieure (PCEb), c'est-à-dire le suivi de la famille lorsque l'enfant retourne en son sein.

## LE TRIO

---

Le concept de « trio » est une émanation directe de la Pensée Neurosystémique et Pratique (PNP). Il est composé de trois intervenants aux rôles distincts :

**L'éducateur de référence** : il est l'éducateur qui est plus particulièrement chargé de suivre un enfant accueilli dans un des groupes de la Fondation.

**L'intervenant familial** : de manière parallèle à l'éducateur de référence auprès de l'enfant, il prend en charge l'accompagnement de la famille durant tout le processus de placement.

**La direction pédagogique** : elle veille à ce que le cadre institutionnel soit respecté, en rappelant les rôles de chacun en congruence avec la ligne pédagogique d'une part, et selon les objectifs élaborés en commun (famille-institution-réseau) d'autre part. La direction pédagogique est le pôle du trio garant du suivi du placement à l'interne.

Le trio est en quelque sorte la « cellule de base » qui conceptualise le placement, gère les difficultés et amène les réflexions à l'ensemble de l'équipe éducative concernée et du réseau. L'intérêt de cette collaboration réside dans la spécificité et la complémentarité de chaque rôle.

En marge des colloques de groupe hebdomadaires, au cours desquels la situation de chaque enfant est abordée, le trio se réunit régulièrement.

Les informations du quotidien transmises lors des colloques de groupe amènent au trio une matière et une vision générale qui lui permettent ensuite de fixer des objectifs plus précis et de détailler l'intervention de chacun dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. En retour, le trio communique l'évolution du projet d'accompagnement éducatif et familial à l'équipe éducative concernée.

Cette cellule d'intervention de proximité permet d'avoir une vue d'ensemble détaillée des situations, en lien serré avec tous les partenaires.

De plus, cette variété d'intervenants et de fonctions symboliques devrait permettre à la famille et au jeune d'être constamment en bonne relation avec au moins un pôle du trio. De cette manière, nous espérons qu'une porte reste toujours ouverte dans la collaboration famille-institution-réseau.

- Roland COENEN « Éduquer sans Punir » – Ed. Erès 2004
- Guy HARDY « S'il te plaît, ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire » – Ed. Erès 2012
- Vincent LENHARDT « Au cœur de la relation d'aide » – InterEditions 2013
- Carl ROGERS « Liberté pour apprendre » – Ed. Dunod 1972
- Siegi HIRSCH « Au cœur des thérapies » – Ed. Erès 2001
- Q4C – « Quality4Children » Standards pour le placement des enfants hors du foyer familial en Europe